

§ II- LETTRES, N°416

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°174

AU REVERENDISSIME PERE JANDEL, N°1

Au Révéme Père Général

Béthanie, 11 Février 1867

†

Le R.P. Praquin attend v. réponse avec impatience et j'écris cette lettre pour la hater.

Ce pauvre père est absolument incapable de remplir les fonctions d'aumônier - Il n'y voit pas assez pr donner décemment la s^e Communion, et depuis un mois environ il ne peut plus dire la s^e Messe que par exception, à-des-h une fois tous les 8 ou 105 jours, et encore n'est-il jamais sur bien sur de pouvoir achever le st Sacrifice, il a touj peur d'être surpris au milieu de la messe par ses défaillances, ainsi que cela lui est déjà arrivé une fois ici, un dimanche.

D'autre part le T.R.P. Provincial m'autorise à prendre ici le R.P. Gueritot comme aumônier, jusqu'à Pâques, mais à la condition qu'il ne viendra que le R.P. Praquin sera déjà parti or la communauté, qui est cloîtrée et qui s'est augmenté, ne ne pouvant pas demeurer sans aumônier, et moi me trouvant obligé de rentrer après demain à Dijon au couvent de Dijon, je'ai écrit au R.P. Gueritot de vouloir bien nous venir sans délai et j'amène avec moi le bon Père Praquin. Il va rester quelques jours avec à Besançon, attendant une décision de son Evêq. au sujet d'une place dans un hôpital maison de retraite, mais outre que l'on trouve trop modique la petite pension dont il peut disposer, on ne pourra rien conclure avant d'avoir eu de vous une lettre favorable au Père et attestant de son irréprochabilité. Pour moi je n'ai rien à dire sur son compte; il a vécu ici en bon prêtre, et si ce n'était notre pauvreté extrême, son incapacité absolue à remplir les fonctions la-nécessité eu-n-r-sommes-d'avoir-un-autre-d'aumônier, et à en même temps la nécessité où nous som. d'en avoir un, nous



l'aurions gardé volontiers, malgré ces petites manies
~~de-malade~~ de malade et le son peu de tenue extérieure
 conséquence de sa ~~vae-si~~ si mauvaise vue.

Je viens donc vous prier de vouloir bien lui
 adresser au plus vite par la poste la lettre qui l'at-
 tend aussi. Veuillez adresser encore ici, on fera suivre.

Je réclame aussi de v. bonte Rme Père une let-
 tre pour moi, voici à quel sujet:

Depuis longtemps déjà, M. le Curé qui est sur
 les lieux et qui a suivi l'Oeuvre avec interet depuis
 son origine, M. le Curé me presse de demander à mes su-
 périeurs l'autorisa(----) de séjourner ici pendant les
 premiers temps afin ~~de-donner~~ d'imprimer à l'Oeuvre la
 première impulsion et aux sujets que Dieu nous envoie
 la première formation religieuse.

Il me'a déclaré ~~encore~~ et me déclarait encore
 hier, plus fortement que jamais, que cela est indispen-
 sable et que l'Oeuvre, quoiqu'en excellente voie était
 dans cela, à ses yeux, ~~plus-que~~ vraiment compromise, plus
 que cela, destinée à un avortement à peu près certain.



Au Rév^{me} Père Général,

Béth. 11 Février 67

2.

La R^{de} Mère Prieure me parle dans le même sens car, me dit-elle, ce n'est pas elle qui a reçu de Dieu l'inspiration de l'Oeuvre, elle se dévoue à ~~se~~ réaliser cette pensée, et c'est tout; elle a donc besoin, assure-t-elle, que je sois là constamment au moins dans l'origine et pendant un certain temps afin de résoudre les difficultés de détail et d'application qui à mesure qu'elles se présentent, et aussi afin de créer à l'Oeuvre un commencement de traditions conformes à son véritable esprit et à son véritable but, ce que ni elle, ni un aumônier, ~~dit-elle~~, ne pourraient accomplir dit-elle, puisqu'ils n'ont pas eu cette pensée et n'en ~~se~~ peuvent être que les exécuteurs.

Moi-même qui ai toujours répugné cette mesure à cause de l'extrême avantage que j'ai toujours retiré de la vie commune et régulière et de l'attrait qui m'y a toujours porté, moi aussi, maintenant, je reconnais cette nécessité; je termine en ce moment une petite retraite qui m'a donné lieu à la fois et de remercier Dieu de toutes ~~le-bien-qu'il~~ les bénédictions qu'il a déjà accordées à cette Oeuvre naissante, qui est Son Oeuvre en vérité, et de constater l'urgence, la nécessité d'une direction ~~sentinelle-et~~ sérieuse, continue, appropriée à l'Oeuvre, ~~en-se-au~~ en ce moment surtout où les rangs se remplissent peu à peu et où de ~~toutes-divers~~ cotés des demandes nous sont faites pour être admises à Béthanie, les unes à titre de postulantes ~~religieuses-Domin.~~, les autres com réhabilitées.

Cette question a déjà été agitée ~~a-d~~ a un ~~dernier~~ récent conseil provincial qui vient d'avoir lieu, à Dijon avant mon départ de cette ville, dans les premiers jours de ce mois.

J'avais demandé la permission ~~d'all~~ de venir ici tous les mois régulièrement pendant 8 à 10 jours (je pensais alors que cela suffirait) Vous n'ignorez pas, Rév^{me} Père, que plusieurs pères de n. province, par des motifs ~~que-j-ignere-en-qui-me-sent-p~~ que je ne permets pas d'apprécier, voient cette oeuvre avec déplaisir, et ~~elle ne l'attaquent plus aujourd'hui~~ parce qu'elle est fondée, ~~acceptée par le conseil Provincial~~, et que du reste elle a l'estime et les sympathies du pays, et qu'on n'a pu encore y rien trouver à redire,



cette opposition place le T.R.P. Provincial dans (a) un certain embarras. Il m'a déclaré et m'a autorisé à vous dire que, comme particulier, il trouve l'Oeuvre bonne, excellente, et désire son plein succès (il est le premier en qui j'en ai fait la confiance alors qu'il était mon Prieur à Bordeaux en 1864 et 1865 et il m'y avait encouragé) mais que, comme Provincial, il et vu sa responsabilité, dev^t nos Pères, ne pouvait-il désirait ne pas m'accorder de lui-même plus d'un mois par an, reparti comme il me plairait en 2 ou 4 visites de 2-15 ou de 8 jours chacune. - Je'ai dû, la main sur la conscience, lui déclarer que cela est insuffisant et que, ~~en ne~~ ~~p~~ donner à l'Oeuvre que ces soins là, je-l'exp~~er~~ais-à-était la condamner à une ruine prochaine et inévitable Il m'a répondu: un des membres du conseil a chaleureusement soutenu cette cause (je'ai su que c'était le R.P. Pardieu) il a affirmé qu'à ses yeux je devais y aller passer non pas seulement 8 jours tous les mois, mais un année entière et peut-être deux, que c'est une loi fondamentale que les enfants doivent ~~receivent~~ recevoir leur ~~neurt~~ formation première de ceux-là même ~~à-è~~-ils dont ils sont nés, mais que le conseil n'a pas voulu prendre sur lui-même cette ~~gr~~ détermination

Le T.R.P. Minjard a ajouté: Adressez v. au Révérendissime Père, comme a ont ~~à~~ fait le R.P. Gueritot pour S.Nicolas, le R.P. Pierrer pour Bonnay, le R.P. Hue pour Nancy; je serai bien très heureux que cela soit ainsi réglé tout le temps nécessaire; je désire seulement n'être pas seul charré de trancher cette question.

Demandez à demeurer à Béthanie tout le temps qui sera nécessaire, un an, deux ans s'il le faut, puis quand tout sera en pleine voie vous reviendrez vous dévouer à la Prov



(a) Un mot illisible sous "dans"
Brouillon de lettre au Révérendissime Père Jandel